



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

**Garantie d'emprunt à l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES auprès de
la C.D.C. - Prêt Complémentaire à la Subvention Locatif Aidé
'Intégration' d'un montant de 68.716 Euros - Amélioration et
acquisition d'un logement sis 2 impasse des Glycines à Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013992001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Finances Ressources Financières

**Garantie d'emprunt à l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES auprès de
la C.D.C. - Prêt Complémentaire à la Subvention Locatif Aidé
'Intégration' d'un montant de 68.716 Euros - Amélioration et
acquisition d'un logement sis 2 impasse des Glycines à Niort**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu la demande présentée le 19 octobre 2001 par l'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION SUD DEUX-SEVRES (O.P.A.C.), tendant à obtenir la garantie de la Ville de NIORT pour deux emprunts d'un montant de 50.433 Euros (soit 330.818,79 F) et de 18.283 Euros (soit 119.928,62 F) à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement PLA "Intégration" sis 2, impasse des Glycines à NIORT, Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne, Vu l'article 6 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988, Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accorder sa garantie à l' O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES** à hauteur de 100 % du montant total des emprunts, soit 68.716 Euros (450.747,41)F, plus intérêts, frais et accessoires, à contracter par l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement PLA "Intégration" sis 2, impasse des Glycines à NIORT.

Les caractéristiques de chacun des prêts sont les suivantes :

- Pour le prêt destiné à l'acquisition (foncier) de l'immeuble :

- Prêteur	:	Caisse des Dépôts et Consignations
- Nature	:	Prêt Complémentaire à la Subvention Locatif Aidé "Intégration"
- Montant	:	50.433 Euros
- Taux d'intérêt annuel	:	3,70 %
- Durée totale	:	50 ans
- durée du préfinancement	:	néant
- durée hors préfinancement	:	50 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Pour le prêt destiné à l'amélioration (travaux) de l'immeuble :

- Prêteur	:	Caisse des Dépôts et Consignations
- Nature	:	Prêt Complémentaire à la Subvention Locatif Aidé "Intégration"
- Montant	:	18.283 Euros
- Taux d'intérêt annuel	:	3,70 %
- Durée totale	:	35 ans
- durée du préfinancement	:	néant
- durée hors préfinancement	:	35 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **autoriser Monsieur le Maire** à signer les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES, et à passer convention avec l'O.P.A.C.

(B. BELLEC, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Guillaume JUIN

[Ordre du jour](#)